

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

DE

L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE)

N° 20. — AVRIL 1868

PRÉSIDENTS D'HONNEUR.

M. Léon CHEVREAU, préfet de l'Oise.

Monseigneur GIGNOUX, évêque de Beauvais, Noyon et Senlis.

M. le marquis d'AURAY, sous-préfet de l'arrondissement de Senlis.

M. Henry TURQUET, maire de la ville de Senlis.

BUREAU.

Président : M. VATIN.

Vice-présidents : MM. VERNOIS. — DE MARICOURT.

Secrétaire-général : M. THIRION.

Secrétaires : MM. BRUIET. — COSSIN.

Trésorier : M. CABOT.

Présidents des Comités : MM. LETUPPE. — BARRÉ. — CHANTRIER.

— VINET.

Jardinier-professeur de la Société : M. DUBARLE.

SENLIS

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE CH. DURIEZ

RUE NEUVE-DE-PARIS, 5 BIS.

L'entrée à l'Exposition et à la Séance solennelle du 7 Juin sera rigoureusement refusée à tout Sociétaire qui ne présentera pas sa carte de 1868, portant *au verso* la signature du titulaire.



COMITÉ CONSULTATIF.

Canton de Creil : MM. PÉAN (Armand). — PRÉVOST (François).

Canton de Crépy : MM. DELAHAYE. — BORNICHE.

Canton de Nanteuil-le-Haudouin : MM. BOUCARD. — LARDÉ.

Canton de Pont-Sainte-Maxence : MM. PALMER. — SERRET.

Canton de Senlis : MM. TASSIN. — DURIEZ.

Bureaux des Sections cantonales.

SECTION DE CREIL.

Président : M. PAUPERT.

Vice-présidents : MM. DORÉ. — CAUCHOIS père

Secrétaire : M. MARTIN.

Vice-secrétaire : M. BOBLET (Paul).

Trésorier : M. MAST.

SECTION DE CRÉPY.

Président : M. AUDEBERT.

Vice-présidents : MM. DE LA GRANGE. — BLÉRYE.

Secrétaire : M. le docteur BOURGEOIS.

Vice-secrétaire : M. DESJARDINS.

Trésorier : M. TASSART.

SECTION DE NANTEUIL-LE-HAUDOUIN.

Président : M. LEMAIRE.

Vice-présidents : MM. LAMICHE. — RUDET PÈRE.

Secrétaire : M. JOURDAIN.

Vice-secrétaire : M. CORBIE.

Trésorier : M. PINÇON.

SECTION DE PONT-SAINTE-MAXENCE.

Présidents d'honneur : MM. MARIN. — DE VERNEUIL.

Président titulaire : M. le docteur MORILLION.

Vice-présidents : MM. LESSIEUX. — LECLERC.

Secrétaire : M. PAYEN.

Vice-secrétaire : M. MEUNIER.

Trésorier : M. LAVERGE.

Article 5 du Règlement. — L'article 4 des Statuts fixe le taux de la cotisation annuelle à dix francs. Celle-ci est payable d'avance sur la quittance du Trésorier, et sans frais, quelle que soit l'époque de l'admission.

SHAS



00000003020

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS.

Procès-verbal de la séance du 3 Avril 1868.

PRÉSIDENTENCE DE M. VATIN.

La séance est ouverte à 2 heures 1/2. M. le Président annonce que M. Pigeaux, membre correspondant, et M. Bazin, professeur d'arboriculture de la Société de Clermont, assistent à la séance, et les engage à prendre place au Bureau. Les objets suivants sont exposés aux regards de l'Assemblée :

- 1° Par M. Leroy, de Barberie, 5 Poires *Doyenné d'hiver* et une de *Catillac*.
- 2° Par le même, un pied de son *Pissenlit*, placé en pot pour porte-graine, et dont il fait hommage pour le jardin de la Société.
- 3° Par le même encore, une *Jardinière de table* et 2 *Cache-pots*.
- 4° Par M. Rayon, quelques grappes de *Chasselas* de Fontainebleau.
- 5° Par le même, des *Fraises forcées* et des *Cardons* conservés.
- 6° Par M. Barbier (Roger), 5 bottes de *Cresson*, 3 *Choux de Milan* pied-court, et un modèle de *Cressonnière* en petit.
- 7° Par M. Battavoine (Albert), 2 *Romaines* blondes maraîchères, une botte de *Radis roses* de pleine terre, un petit bouquet de *Cerfeuil* nouveau.
- 8° Par M. Coutard, de Montlévêque, un lot d'*Echalottes*, des *Pommes de terre* Hollande rouges, un lot de *Poireaux* gros-courts de Rouen.
- 9° Par M. Cosson, 5 *Laitues gottes*, 2 bottes de *Radis à bout blanc* de pleine terre, un *Chou de Milan* gros, 2 *Romaines* blondes, 5 *Poireaux* demi-longs des Vertus, une botte de *Scorsonnières*.
- 10° Par M. Spère, une corbeille de *Cresson*.
- 11° Par M. Laudigeois, un pied de *Pissenlit* blanchi.
- 12° Par M. Ayffre, chez madame Riban, 4 variétés de *Cinéraires* en pots, de belle végétation.
- 13° Par M. Deslandes, 16 variétés de *Cinéraires* coupées.
- 14° Par M. Toupet, serrurier à Chantilly, une *Charrue-Ratissoire* à bras, en fer.
- 15° Par M. Leroux, la même en bois.
- 16° Par M. Béchade, un *Tercet* évidé.

M. Bruet, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans opposition; puis il rappelle les noms de quatorze personnes présentées au mois de mars pour faire partie de la Société, et qui sont admises par un vote unanime.

Le Secrétaire-général procède au dépouillement de la correspondance, qui offre les pièces suivantes :

1° Une lettre de M. Henry Turquet, maire de Sculis, par laquelle il adresse à la Société ses remerciements pour sa nomination comme Président d'honneur.

2° Une lettre de M. Barral, directeur du *Journal de l'Agriculture*, qui remercie la Société de sa nomination comme membre correspondant.

3° Une lettre de M. le docteur Bourgeois, secrétaire de la Section cantonale de Crépy, annonçant la concession probable par l'administration municipale d'un jardin spécial pour les leçons du Professeur.

4° Une lettre de M. Parmentier, de Crépy, protestant contre l'opinion qui lui est attribuée, dans le précédent procès-verbal, au sujet de l'igname de la Chine. M. Parmentier ajoute que la seule objection sérieuse que l'on puisse faire contre cette plante alimentaire, est la difficulté de son arrachage, et qu'à cet égard il espère, l'automne prochain, être en mesure de communiquer à la Société un procédé de culture de son invention qui remédierait à cet inconvénient.

5° Une lettre de M. Ch. Huber, de Hyères, annonçant l'envoi des graines qu'il avait offertes pour le jardin de la Société.

6° Une lettre par laquelle M. Cossin, secrétaire, s'excuse de ne pas pouvoir assister à la séance de ce jour.

Les documents, manuscrits ou imprimés suivants sont en outre déposés sur le bureau :

1° La suite de la Physiologie végétale de M. de Maricourt.

2° Le rapport de M. Corbie sur la fabrication du Cidre.

3° Note sur la culture du Framboisier, par M. Dubarle.

4° Le programme de l'exposition que fera la Société impériale et centrale de France, le 1^{er} mai, dans le Palais de l'Industrie.

5° Le programme de l'exposition d'horticulture de Saint-Germain, du 1^{er} au 4 juin 1868.

6° Le catalogue de la librairie de jardinage de M. Rothschild, éditeur à Paris, rue Saint-André-des-Arts.

7° Le catalogue d'avril de la maison Huber et C^e, grainier à Hyères (Var).

8° Les procès-verbaux des séances de février et de mars dernier de la Section cantonale de Nanteuil, dans l'un desquels il est fait mention du procédé qu'emploie M. Blondel, du Plessis-Belleville, pour débarrasser les artichauts et les salades des pucerons, au moyen de 500 grammes de savon noir délayé dans 15 litres d'eau.

9° Le procès-verbal de la séance de mars de la Section de Crépy, constatant, comme à l'habitude, des apports de produits remarquables.

10° *Le Mouvement horticole*, 2^e année, par M. André, livre offert à la Société par M. Rothschild, éditeur à Paris, et que M. le Président confie immédiatement à M. A. Corbie, pour l'examiner et en faire un compte-rendu.

11° Les Bulletins de décembre 1867 et janvier 1868 de la Société d'horticulture de Saint-Germain-en-Laye.

12° Le Bulletin de mars de la Société d'horticulture de Clermont.

13° Le Bulletin de février de la Société d'horticulture de Beauvais.

14° Les numéros de mars et avril de *l'Apiculteur*.

15° Le Bulletin de mars de la Société d'horticulture de Compiègne.

16° Les numéros de janvier et de février du *Bulletin de la Société impériale d'acclimatation*.

17° Le numéro de janvier du *Journal de la Société impériale et centrale d'horticulture de France*, dans lequel le Secrétaire-général relève une description du moyen employé par M. Ajalbert pour obtenir *deux branches exactement opposées sur un pécher* ; ce moyen consiste à couper un œil ou bourgeon transversalement, vers la moitié, au moment du départ de la sève ; cette opération détermine le départ de plusieurs pousses, parmi lesquelles on en choisit deux qui donneront les deux branches charpentières que l'on voulait obtenir.

18° Les deux numéros des 5 et 20 mars du *Journal de l'Agriculture*. On y trouve : La description de deux choux recommandables, les choux de *Schweinfurth* et de *Norwège*, le premier pouvant remplacer le chou de Bonnœil ou de Saint-Denis, sans avoir besoin d'être semé avant le mois de février, et le second ayant la précieuse propriété de résister sans abri et sans précaution aux plus grands froids de l'hiver, pendant lesquels même il végète et grossit encore. — Un exemple de greffe de *l'Echinocactus Potsii* sur *Cereus tortuosus*, présentant un intérêt de curiosité pour les amateurs de ces plantes. — Un article sur l'emploi du *Sang de boucherie* comme engrais très avantageux dans la culture des Cinéraires. M. Dubarle rappelle à ce propos ses poiriers de Saint-Vincent, dont plusieurs, atteints de chlorose, ont été rétablis par des arrosages de sang de bœuf coupé de moitié d'eau ; il ajoute qu'il avait coutume de laisser fermenter le sang pendant une huitaine de jours avant de l'employer. — Un éloge de l'ancien *Fraisier Ananas*, dont la culture est aujourd'hui négligée pour celle des Fraisiers américains, et qui les dépassait, suivant l'auteur de l'article, pour la rusticité du plant et le parfum du fruit. M. Leroy, de Barberie, confirme ces conclusions, et dit qu'il cultive toujours cet excellent fruit et en est très satisfait.

19° Une liste déposée par M. Dubarle, jardinier-professeur, des plantes données à la Société pour garnir son jardin, savoir : Par madame veuve Regnier, un Buis en touffe et un Prunier. — Par M. Maupas, une Pomme de terre dite de juin, deux variétés de Pois. — Par M. Tassin, cent touffes d'arbustes. — Par M. Huber et C^e, cinquante-six variétés de fleurs. — Par M. le docteur Pigeaux, des plants de Vignes de l'Orient, et diverses graines étrangères. — Par la Société impériale d'acclimatation, 23 paquets de Haricots et de Pois de l'Amérique méridionale et de la Russie. — Par M. Dupré, de Vineuil, du Buis pour bordures. — Par M. Lardé, du Buis pour bordures. — Par M. Rudault, soixante fleurs vivaces. — Par M. Donon, sept paquets de graines de fleurs. — Par M. Flamand, de Chaâlis, des Lierres. — Par M. Girault, douze fleurs vivaces. — Par M. Petit, des Lierres. — Par M. Béchade, un échantillon de sulfate d'ammoniaque pour engrais, et plusieurs contre-espaliers en fer. — Par M. Croux, pépiniériste à Aulnay, dix

pieds d'arbustes d'ornement. M. le Président demande pour ces différents donateurs des remerciements, qui sont votés par acclamation.

M. Bruet, secrétaire, communique à l'Assemblée les décisions prises par le Comité consultatif, réuni suivant l'usage dans la matinée de ce jour. Le Comité a ratifié la nomination faite par la Section cantonale de Pont-Sainte-Maxence de deux présidents d'honneur, MM. Marin, maire de Pont, et de Verneuil, membre de l'Institut. — Il propose de faire réimprimer les deux numéros de janvier et de février de l'année courante, dont le tirage à 700 exemplaires ne suffit plus aux besoins du service actuel. — Il propose que les jurés de la prochaine Exposition soient au nombre de sept, et que le Secrétaire-général soit chargé de demander à cet effet un délégué à sept Sociétés correspondantes. — Il demande que la Société impériale d'acclimation soit déclarée Société correspondante. — Il croit que, l'année 1868 devant être signalée par la présence des hannetons en très grande quantité, la Société devrait demander à M. le Maire de Senlis de prendre les mesures les plus efficaces pour les faire ramasser et détruire en aussi grand nombre que possible, et charger le Secrétaire-général de proposer de semblables démarches à MM. les Présidents des Sections cantonales, auprès de leurs maires respectifs. — Il est d'avis qu'un crédit de 100 francs soit ouvert sur les recettes de 1868 à la Commission du Jardin, pour l'achat des fumiers et terreaux pour pailler les arbres, et semer les graines qui lui ont été confiées. — Le projet approuvé dans la dernière séance d'une construction permanente pour les expositions, n'ayant pas pu être réalisé, la Commission de l'Exposition a obtenu de M. Juillet, maire de Creil, la location d'une grande tente appartenant à cette ville, moyennant la somme de 250 francs, plus les frais de transport et d'installation; le Comité propose de ratifier cet arrangement. — Enfin, le Comité demande que M. Cabot, trésorier, soit autorisé à s'adjoindre un Vice-Trésorier, pour satisfaire aux exigences d'une fonction que l'accroissement continu de la Société rend de plus en plus laborieuse. M. le Président met aux voix ces différentes propositions du Comité consultatif, et l'Assemblée les adopte sans discussion.

Les Secrétaires particuliers des Comités donnent connaissance des récompenses demandées pour les apports de ce jour. Dans le *Comité d'arboriculture*, une *mention honorable* pour M. Leroy, des *remerciements* pour M. Rayon. — Dans le *Comité des cultures potagères*, une *mention honorable* pour MM. Barbier, Cosson, Spère et Leroy, une *mention simple* pour MM. Battavoine et Rayon, des *remerciements* pour MM. Coutard et Laudigeois. — Dans le *Comité des plantes d'ornement*, une *mention honorable* à MM. Ayffre et Deslandes. — Dans le *Comité des arts horticoles*, une *mention honorable* pour M. Béchade, une *mention simple* pour MM. Toupet, Leroux et Leroy. — Ces propositions sont soumises par M. le Président à l'Assemblée, qui les approuve par un vote unanime.

Avant de lever la séance, M. le Président demande, suivant l'usage, si quelque membre présent a quelque communication à faire à l'Assemblée. M. le docteur Pigeaux, ayant demandé la parole, expose un système de simplification de la taille

des arbres fruitiers qui, suivant lui, est nécessaire dans un département aussi bien placé que celui de l'Oise, tant sous le rapport du sol que sous celui de la facilité des communications, pour faire un important commerce de fruits, et il cite à l'appui les arbres de M. Briffaut, au jardin de la manufacture de Sèvres. M. Prévost (de Creil) répond que le terrain de M. Briffaut, qu'il a connu, était le sol comblé d'anciens fossés, et qu'il serait difficile d'en trouver un analogue autre part. M. Bazin, de Liancourt, réclame spirituellement en faveur des professeurs d'arboriculture, que l'adoption des principes de M. Pigeaux laisserait sans emploi. M. Pigeaux réplique qu'il y a nécessité de réduire les frais de culture à leur plus simple expression, pour qu'il résulte un bénéfice de l'entretien des arbres fruitiers, résultat qui ne s'obtiendra qu'à l'aide des trois éléments suivants : *sol profond, taille sommaire, formes peu épaisses*. Enfin, M. le Président clot cette discussion en se félicitant de ces luttes de principes, dans lesquelles nous n'avons tous que de l'instruction à gagner, et en priant M. Pigeaux de rédiger pour le Bulletin les éléments de son système.

M. Bruet annonce 13 nouvelles présentations, et la séance est levée à 5 heures.

Membres admis dans la séance du 5 Avril 1868.

- MM. LEGRAND-MAJOR, jardinier à Chamant, présenté par MM. Dubarle et Bruet.
TRACAS (François), jardinier à Barberie, par MM. Dubarle et Bruet.
BLANCHET (Jean-Baptiste), propriétaire à Apremont, par MM. Dubarle et Thirion.
PALMER, propriétaire à Pont-Sainte-Maxence, par MM. Vatin et Vernois.
ANNELOT, propriétaire à Coye, par MM. Dubarle et Champsaur.
BONNET, propriétaire à Coye, par MM. Dubarle et Champsaur.
DELACHAPPELLE (abbé), curé de Coye, par MM. Dubarle et Champsaur.
LEBOND (Désiré), jardinier chez M. Fauvelle, à Villevert (Senlis), par MM. Doucet et Boulanger.
CORDIER (Isidore), jardinier chez M. Boucher, de Bray, par MM. Leroy, de Barberie, et Dubarle.
DURONSOY (Emile), aide-jardinier à Rully, par MM. Tassin et Dubarle.
OUDIN fils, jardinier chez M. Dupré, à Vineuil, par MM. Dubarle et Bruet.
LEGENDRE-GARRIAU, marchand grainier à Paris, 8, avenue Victoria, par MM. Minguet et Cabot.
LEGRU fils, fab^l de sucre à Mareil (Seine-et-Oise), par MM. Thirion et Bérard.
NION, constructeur-mécaucien à Senlis, par MM. Vernois et Collard.

Membre correspondant.

M. J.-A. BARRAL, directeur du *Journal de l'Agriculture*.

Société correspondante.

La Société impériale zoologique d'acclimatation.

Section de Pont-Sainte-Maxence.

SÉANCE D'INAUGURATION DU 29 MARS 1868.

Le dimanche 29 mars, M. Vatin, président de la Société, accompagné de MM. Thirion, secrétaire-général, Bruiet et Cossin, secrétaires, Cabot, trésorier, Barré, président du Comité des cultures potagères, Deslais père, secrétaire du Comité des arts horticoles, et Dubarle, jardinier-professeur, s'est rendu dans la ville de Pont-Sainte-Maxence, pour y tenir, dans la grande salle de la mairie, une séance solennelle d'inauguration de la Section cantonale.

La séance est ouverte à deux heures, et la parole aussitôt donnée à M. Marin, maire de Pont, qui, en quelques mots bien sentis, félicite ses administrés de s'être rendus en aussi grand nombre à cette réunion toute horticole, d'où seront bannies les divisions et les rivalités, sur ce terrain neutre où toutes les opinions et tous les partis se confondront dans une union profitable à tous. Après quoi, M. le Président donne la parole à M. Bruiet, secrétaire, pour lire les noms de quatre-vingt-neuf personnes présentées pour faire partie de la Société, ces nouveaux membres devant prendre part au vote pour la nomination du Bureau.

M. le Président, prenant ensuite la parole, prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

« L'établissement de notre Société d'horticulture, commencé sous les plus heureux auspices, s'est continué dans les mêmes conditions, grâce à l'adhésion de la plupart de nos cantons; mais notre œuvre n'était pas encore terminée, et nous avons espéré que le canton de Pont, qui, par son industrie, est un des points les plus importants de notre arrondissement, viendrait aussi s'associer à une institution qui est devenue un nouvel élément de prospérité pour le pays.

« Nos souhaits sont couronnés aujourd'hui du succès le plus complet; M. le Maire de Pont nous a apporté le plus bienveillant concours, et un grand nombre d'habitants sont venus à nous, avec cette affectueuse cordialité qui est un gage certain des excellentes relations qui vont exister entre nos deux villes.

« Et déjà une affinité toute particulière nous unit encore en ce moment; dans quelques jours peut-être, une des rues de notre cité sera décorée du nom du chancelier Guérin, évêque de Senlis, et une des grandes gloires de la France; Guérin, vous le savez, Messieurs, était né à Pont-Sainte-Maxence, et nos deux villes seront fières de partager une illustration qui est toujours chère à tous ceux qui portent dans leur âme l'amour de la patrie.

« Les titres que vous avez à notre sympathie horticole nous sont également précieux. Naguère, à la descente de vos collines, apercevant cette belle rivière d'Oise qui traverse votre ville, et qui s'en éloigne comme à regret, nous nous sommes dit : Ces lieux appartiennent véritablement à l'horticulture, et, dans cette fertile vallée, les terrains semblent merveilleusement disposés à recevoir les semences que nous avons le désir d'y propager.

« L'étude de l'horticulture n'est point une vaine science; non-seulement son

application amène les plus utiles résultats, mais sa pratique fait naître le plus souvent un effet moral que nous ne devons pas dédaigner ; la vue de ces charmantes créations qui se reproduisent sous toutes les formes d'une manière périodique, semble prédisposer les esprits aux meilleurs sentiments, et au lieu de ces mesquines questions qui quelquefois divisent les hommes, le culte de l'horticulture, au contraire, introduit parmi eux des sentiments de concorde et de fraternité qui les rapproche dans les liens d'une mutuelle affection.

« Nous-mêmes, Messieurs, nous avons éprouvé ces impressions, et nos réunions mensuelles nous ont appris à estimer et à aimer ceux de nos concitoyens que nous connaissions à peine ; la famille horticole que vous allez augmenter sera donc heureuse de vous accorder ses sympathies, vous nous accorderez les vôtres, et nos communs efforts contribueront à assurer à cette Société une prospérité qui, en perpétuant vos jouissances, sera éminemment utile aux intérêts généraux. »

La parole est ensuite donnée à M. Thirion, secrétaire-général, qui s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

« Il y a seulement un mois, le canton de Pont, le plus rapproché cependant du chef-lieu d'arrondissement, ne comptait que vingt-trois membres de la Société d'horticulture, nombre inférieur à celui qu'exige notre Règlement pour l'établissement d'une Section cantonale. Justement préoccupé d'un situation si anormale, le Bureau de la Société tente une démarche, des invitations sont lancées, un jardin est gracieusement offert, l'administration municipale encourage nos efforts, et, pendant qu'une première leçon d'arboriculture est donnée, cinquante nouveaux adhérents s'inscrivent sur une liste spontanément ouverte. Enfin, quatre semaines se sont à peine écoulées, que nous venons joyeusement installer la Section cantonale, dont le premier acte administratif est la présentation de quatre-vingt-neuf sociétaires.

« Si l'on veut rechercher les causes de ce succès si rapide, on les trouvera dans la nature même des choses, dans la situation, le sol et l'exposition générale du canton lui-même, et l'on verra qu'il aurait pu d'avance être prévu, peut-être même, avouons-le, depuis longtemps déjà sollicité. En effet, si un poète célèbre a pu dire que la vigne aimait les cotéaux élevés, on peut affirmer que c'est dans les vallons abrités, dans les sols profonds qui bordent la rive des grands fleuves, que nos autres arbres fruitiers aiment à plonger leurs racines, à étendre leurs bras chargés de fleurs. Chaque printemps en donne la preuve régulièrement renouvelée dans cette vallée fertile qui s'étend depuis Verberie jusqu'à Verneuil, et dans cette plaine féconde que cultivent les habitants de Saint-Martin, de Sacy-le-Grand et des Ageux. Ici, pour ainsi dire, tout est jardinage ; les fruits, les légumes sont les productions principales du sol ; le cheval, parfois unique, du petit cultivateur, porte à de certains jours sur les marchés des environs les récoltes du champ qu'il labourait au printemps, attelé devant une charrue légère, et si, dans les autres cantons,

le jardin est l'appendice de la maison, il semble qu'ici ce soit la maison qui soit l'appendice du jardin !

« Cette situation nouvelle impose à la Société d'horticulture des devoirs nouveaux. En effet, Messieurs, les aspirations, les besoins, les habitudes ne sont pas ici les mêmes que ceux que nous avons rencontrés dans les autres cantons de l'arrondissement. Là où existent en grand nombre de vastes propriétés, l'horticulture doit enseigner l'art de gouverner les serres, de multiplier les végétaux d'ornement, d'obtenir ces coûteuses primeurs qui sont le luxe du jardin ; là où se presse une population industrielle, vouée aux travaux des usines, elle doit montrer la manière d'embellir à peu de frais les plate-bandes de fleurs communes, ou de les garnir de légumes faciles à cultiver ; là où la grande culture occupe de vastes plaines, son rôle consiste à faire comprendre l'utilité du potager bien entretenu, soit comme une ressource avantageuse pour l'alimentation, soit même comme une école de ces cultures perfectionnées auxquelles il est d'un bon exemple de consacrer un capital considérable de main-d'œuvre et d'engrais pour récolter le plus abondamment, et en définitive au meilleur marché possible. Dans ce canton, l'horticulture a déjà pris d'elle-même la voie qui lui convenait le mieux ; il ne s'agit que de l'y encourager en l'éclairant, et si nous voulons nous rendre compte du caractère particulier que doit y affecter notre enseignement, il suffit de nous rappeler les considérations que je signalais tout-à-l'heure, de sol, d'exposition et de température, d'y joindre ce fait d'un grand fleuve et d'un chemin de fer se prêtant un mutuel appui pour augmenter la facilité des communications. Ici, tout le démontre, la fertilité du terrain, l'abri des coteaux, les habitudes déjà prises, l'horticulture doit être commerciale.

« Le devoir de la Société, Messieurs, est de constater cette tendance et de s'efforcer d'y répondre. Faire connaître les variétés de fruits ou de légumes qui, par leur précocité ou leur longue conservation, leur qualité ou leur beauté, pourraient le mieux s'adapter à cette situation particulière, tel devra être son but ; la taille facile et suffisante des arbres fruitiers, la culture économique des légumes de pleine terre, tels seront les éléments de son enseignement. Comme toutes celles que nous avons entreprises jusqu'à ce jour, cette tâche nouvelle sera consciencieusement remplie. Elle n'a rien, du reste, qui nous effraye, car notre enseignement est un *enseignement mutuel*, où chacun, écolier tour-à-tour et professeur, apprend et enseigne alternativement, mettant tous ses collègues à même de profiter de ses essais, de ses connaissances acquises, de ses revers et de ses succès. Le Bulletin, le jardin, les séances multiplient à l'infini ou fixent à jamais les résultats obtenus, et aujourd'hui que nous sommes sept cents, chacun de nous peut dire qu'il a six cent quatre-vingt-dix-neuf professeurs.

« Maintenant, Messieurs, est-il besoin de nous demander si nous réussirons ? Nous savons où nous voulons aller, et nous avons sous la main les moyens d'y parvenir. Ce canton doit devenir avant peu le jardin de l'arrondissement ; bien mieux, il doit exporter au loin ses produits ; profitant de ses conditions spéciales

de sol et d'exposition, il doit alimenter de légumes et de fruits des contrées même éloignées auxquelles le relie facilement le chemin de fer du Nord. Sa fécondité est proverbiale, son annexion à la Société d'horticulture lui donnera la science; il ne pourrait lui manquer que la volonté, mais la liste que nous venons de vous lire et votre présence ici en aussi grand nombre sont la preuve la plus convaincante que cet élément ne lui fera pas défaut, et que le succès est assuré! »

M. Bruiet, secrétaire, donne lecture du Règlement des Sections cantonales, et, cette lecture terminée, M. le Président annonce qu'il va être procédé, au scrutin secret, suivant la coutume, à la nomination du Bureau de la Section. A ce moment, le Secrétaire-général, ayant obtenu la parole, fait observer que l'article 61 du Règlement, qui exige l'autorisation du Comité consultatif pour la nomination des membres honoraires ou correspondants, n'exclut pas ces nominations, sauf la ratification indiquée, et que, dans l'espèce, il croit se faire l'interprète des sentiments de la majorité des membres de la Section, en proposant la nomination comme Président d'honneur de M. Marin, maire de Pont, que ses fonctions administratives empêcheraient de diriger régulièrement les séances, et qui pourtant mérite cette distinction flatteuse par le zèle qu'il a déployé pour l'introduction de la Société dans ce canton. Des acclamations nombreuses ratifient cette proposition, et aussitôt après un membre fait remarquer que Pont possède dans ses murs un savant distingué, M. de Verneuil, qui fait partie de la Société depuis sa fondation, que sa qualité de membre de l'Institut retient fréquemment loin de la ville, et qui lui paraît devoir être investi du même titre honorifique; M. le Président met aux voix cette double nomination, qui est acclamée à une très-grande majorité.

M. Bruiet annonce que plusieurs réclamations lui ayant été adressées au sujet des Statuts de la Société, qui n'ont pas été réimprimés dans le Bulletin de Janvier dernier avec le Règlement, il demandera au Comité consultatif l'autorisation d'en faire tirer un certain nombre d'exemplaires, pour satisfaire aux demandes qui lui seront faites; en même temps, il rappelle que les membres qui voudront se procurer, au prix de 5 fr., le premier volume des Bulletins, devront se faire inscrire chez lui le plus tôt possible. Enfin, M. le Président déclare les scrutins ouverts pour la nomination du Bureau de la Section.

Cinq scrutins successifs ont lieu, qui donnent les résultats suivants :

Président : M. le docteur MORILLON, par 58 voix sur 57 votants.

Secrétaire : M. PAYEN, par 46 voix sur 57 votants.

Premier Vice-Président : M. LESSIEUX, par 50 voix sur 52 votants.

Deuxième Vice-Président : M. LECLERC, par 50 voix sur 52 votants.

Vice-Secrétaire : M. MEUNIER, par 26 voix sur 49 votants.

Trésorier : M. LAVERGE, par 45 voix sur 49 votants.

Membres du Comité consultatif, 42 votants : M. PALMER, 41 voix. M. SERRET, 38.

Membres de la Commission permanente, 30 votants : M. MAUPAS, 28 voix, M. OUDIN père, 26, M. HENNEQUIN, 20.

Un vote de l'Assemblée décide, de plus, que la Commission permanente sera

composée de onze membres, et complétée par de nouvelles élections dans une séance ultérieure.

Il est décidé que la séance prochaine aura lieu le jeudi 30 avril, jour indiqué provisoirement par le Secrétaire-général, mais que, dorénavant, elles auront lieu le *premier Jeudi de chaque mois, à commencer par le Jeudi 7 Mai prochain*. Le 30 avril, une leçon sera donnée par M. Dubarle à Fleurines, à 9 heures du matin, dans le jardin de M. Melloye, et le 7 mai, à Saint-Gervais, à la même heure, dans le jardin de M. le Curé, le tout sans préjudice de celles qui suivront chacune des séances de la Section cantonale, et pour lesquelles M. Brulé, propriétaire à Pont, met son jardin à la disposition du Professeur.

Ces décisions prises, M. le Président déclare l'ordre du jour épuisé et la Section cantonale constituée, et aussitôt il invite les membres récemment nommés à prendre place au bureau. M. Morillion lui succède au fauteuil, et adresse ses remerciements à l'Assemblée : il dit qu'il est on ne peut plus sensible à l'honneur qui lui a été fait, et qu'il fera tous ses efforts pour s'en rendre digne; il demande à ses collègues de l'aider de leurs lumières et de leur persévérance dans la tâche qui lui est imposée; enfin, il termine en déclarant que le progrès de l'horticulture sera le but de leurs travaux, et que le perfectionnement d'un fruit ou d'un légume est un résultat qui n'est pas sans mérite pour le bien de l'humanité.

Cette allocution chaleureuse est saluée d'unanimes applaudissements, et la séance est levée à cinq heures.

Section de Nanteuil-le-Haudouin.

SÉANCE DU 8 MARS 1868. — PRÉSIDENTE DE M. RUDET.

La séance est ouverte à deux heures. Le procès-verbal est lu et adopté. Il est décidé que la séance d'avril aura lieu le lundi 13 au lieu du dimanche 12, qui est le jour de Pâques. Deux membres nouveaux sont admis. Les objets suivants sont déposés sur le bureau :

1° Par M. Coulon (Constant), jardinier à Nanteuil, chez M. Hérouart, 4 *Chaises de jardin* en chêne verni (mention très honorable).

2° Par M. Gensse, jardinier à Baron, 4 pots de *Primevères de Chine* variées (remerciements).

3° Par M. Blondel (Henri), un *Chou de Milan* pied court, un lot de *Choux de Bruxelles*, une boîte de *Radis roses*, une boîte de *Radis blancs* (mention simple).

4° Par M. Lardé, 8 pots de *Cinéraires*, 20 variétés de *Pensées*, une boîte de *Radis roses*, 2 *Laitues gottes* à graine noire (mention honorable).

5° Par M. Coutard (de Versigny), 5 *Laitues morines*, une *Laitue d'Alger*, une boîte de *Radis roses* (mention simple).

6° Par M. Daguet fils, un *Bouquet monté* (mention honorable).

La Commission permanente est complétée par la nomination de MM. DUPREZ

(Théodore), — BLONDEL (Henri), — DUBOIS fils, de Silly, — GRANGÉ, — adjonction qui porte le nombre de ses membres à dix.

Lecture d'une note de M. Blondel sur la destruction des pucerons, au moyen d'une solution de savon noir : — 500 grammes pour 12 à 15 litres d'eau.

Trois membres sont présentés, et la séance est levée à quatre heures.

Membres admis dans la séance du 8 Mars.

MM. PRIEUX (Achille), tailleur à Silly-le-Long, présenté par MM. Dubois fils et Boucard.

DUSSAUTOY, jardinier à Silly-le-Long, par MM. Dubois fils et Boucard.

Section de Crépy-en-Valois.

SÉANCE DU 15 MARS 1868. — PRÉSIDENTIE DE M. AUDEBERT.

La séance est ouverte à deux heures et demie. Le procès-verbal est adopté, et cinq membres nouveaux sont admis sans opposition. Les objets suivants sont déposés sur le bureau :

1° Par M. Pottier fils, 2 *Tropæolum azureum*, un *Coleus verschaftii*, 4 *Primèvères* d'espèces variées (mention très honorable).

2° Par M. Léon Bérard, 5 *Laitues d'Alger*, un *Bouquet monté*, une botte de *Pissenlits*, 2 bottes de *Radis ronds* et une de *Radis roses demi-longs* (mention honorable).

3° Par M. Mennessier, 2 *Laitues Georges*, une *Laitue gotte*, une botte de *Radis demi-longs* à bout blanc, et plusieurs pieds de *Romaines blondes* semés en février (remerciements).

4° Par M. Gaudefroy, 2 *Laitues d'Alger*, une *Laitue gotte*, une botte de *Radis longs*, de la *Ciboule*, une touffe de *Pommes de terre Marjolin* (mention simple).

5° Par M. Godard jeune, un *Camélia*, 2 *Rhododendrons*, 2 *Ignames*, un *Cardon*, une botte de *Radis* à bout blanc, un *Chou d'Yorck* hâtif, 2 *Laitues gottes* à graine noire et une *Laitue gotte* à graine blanche, une *Laitue d'Alger*, une *Laitue crépe*, une *Laitue de la Passion*, du plant de *Choufleurs Fontaine*, *Chou de St-Denis* et *Chou nantais gros*, le tout semé en février, des *Romaines blondes*, de la *Laitue de Versailles* (mention honorable).

6° Par M. Nasson, une Poire de *Beurré de Rans* arrivant à sa maturité (mention simple).

M. Lherminier, secrétaire de la Commission permanente, énonce ainsi qu'il suit les mentions demandées par cette Commission pour les apports de la précédente séance : M. Pottier fils, une mention très honorable. — M. Godard jeune, une mention simple. — M. Gaudefroy, une mention simple. — M. Bérard (Léon), une

mention honorable. — M. Robinette, des remerciements. — M. Parmentier, une mention simple. — M. Godard aîné, une mention simple.

Ensuite de quoi il invite, par quelques paroles chaleureuses, ses collègues à faire de nombreux apports, non en vue d'une récompense, mais dans le but désintéressé de fournir des objets d'étude propres à faire prospérer l'horticulture.

Six personnes sont présentées pour faire partie de la Société, et la séance est levée à quatre heures.

Membres admis dans la séance du 15 Mars.

MM. LEKIEFF (Jules), présenté par MM. Masson et docteur Bourgeois.

FONTAINE, entrepreneur à Crépy, par MM. Lecocq et Godard aîné.

HAZARD-LANGLOIS, propriétaire à Crépy, par MM. Lecocq et Parmentier.

DELAFOSSÉ, maître charpentier à Crépy, par MM. Lecocq et Aug. Godard.

LEROY (Louis-Isidore), jardinier à Crépy, par MM. Lecocq et Aug. Godard.

COURS D'ARBORICULTURE

De M. Dubarle, Jardinier-Professeur.

DEUXIÈME LEÇON. — TAILLE DU POIRIER ET DU POMMIER (suite).

Établissement des diverses formes. — Les formes suivantes sont les plus généralement usitées : la *palmette simple*, la *palmette double* ou *en U*, l'*éventail carré*, le *candélabre*, les *cordons obliques* ou *horizontaux*, la *palmette à branches alternes*, la *pyramide*, le *fuseau*, le *vase* ou *gobelet*. Nous allons très succinctement donner les principales indications nécessaires dans l'établissement de ces diverses formes.

La *palmette simple* s'établit avec un scion qui, la première année, doit être taillé sur trois yeux, le supérieur placé en avant pour faire le prolongement de la flèche, et les autres sur les deux côtés, pour donner naissance aux deux premiers bras. Il faut avoir soin de palisser les bras de la palmette tout d'abord sur un angle de 45 degrés, afin de leur donner une force suffisante que la flèche tend toujours à leur enlever; ce n'est que petit à petit, à mesure qu'ils auront atteint un diamètre suffisant, que l'on peut successivement les ramener à la ligne horizontale; quand ils y sont arrivés, il faut toujours avoir le soin de laisser libre les bourgeons de prolongement, afin d'entretenir la circulation de la sève dans les bras. Une palmette doit toujours finir par être horizontale, sans quoi elle laisserait sur le mur des parties inoccupées et improductives. Pendant l'établissement de la palmette, il faut observer que la longueur de chaque bras inférieur doit toujours être double de la longueur de la flèche, et que chaque bras ne doit pas dépasser une ligne tirée de l'extrémité de la flèche à celle du bras inférieur. Pour arriver à maintenir cet équi-

libre, il faut souvent, par des pincements, modérer la vigueur de la flèche, et même quelquefois ne pas établir un étage chaque année; dans ce cas, on rabat la flèche sur un œil inférieur à la place que doit occuper cet étage, et on la pince encore pendant sa végétation, pour faire gonfler les yeux de sa base, sur lesquels la taille de l'année suivante devra être assise. Quand les deux bras inférieurs sont arrivés à l'extrémité du mur ou de la place que l'arbre doit occuper sur le mur, on relève le prolongement verticalement, et l'on greffe dessus, par approche, tous les bras supérieurs, à mesure qu'ils atteignent une longueur suffisante.

La *palmette double* ou *en U* exige les mêmes soins de détail que la précédente, avec cette différence que chaque étage se compose de deux flèches et de deux bras; aussi l'arbre étant divisé en deux parties, il faut, de plus que dans la palmette simple, avoir soin de maintenir un équilibre parfait entre ces deux parties, car si l'une prenait le dessus, elle ne tarderait pas à affamer l'autre et à la faire dépérir. On doit éviter cet inconvénient par tous les moyens possibles; aussi vait-on quelquefois jusqu'à dépalisser une aile toute entière pour l'attacher sur des pieux en avant du mur, de façon à lui rendre la force qu'elle a perdue; l'autre aile doit être pendant ce temps palissée avec la plus grande rigueur. La palmette double s'obtient sur un scion taillé à trois yeux, à une hauteur de 0,20 centimètres; ces trois yeux produisent trois bourgeons, dont les deux latéraux sont palissés d'abord horizontalement, et bientôt après relevés, en les arrondissant, sur deux lignes verticales espacées entre elles de 0,30 centimètres; l'œil supérieur produit un bourgeon que l'on pince à plusieurs reprises, et dont le chicot ne sera supprimé que quand les deux bras auront le double de sa grosseur. Chacune des deux branches verticales doit fournir une aile de la palmette, composée d'une flèche et de bras horizontaux prenant naissance sur sa face extérieure. Quelques auteurs conseillent un autre moyen pour obtenir cette forme, que son élégance fait souvent rechercher, malgré les difficultés que la nécessité d'y maintenir un équilibre parfait fait rencontrer dans son établissement; les deux premiers bourgeons, à droite et à gauche, au lieu d'être relevés verticalement, sont palissés horizontalement sur toute leur longueur; l'année suivante, ou seulement à la troisième année, si la végétation ne se montre pas très vigoureuse, on laisse pousser un gourmand sur chaque bras, à 0,15 centimètres de leur insertion, et pendant sa végétation, on le couche horizontalement à son tour, dans le même sens, et à 0,30 centimètres au-dessus du bras duquel il est né; chaque étage suivant s'obtient de la même manière, en ayant soin de ne le prendre que quand le précédent a déjà une certaine force, et en veillant à ce qu'il ne prenne pas un empiètement susceptible de nuire à la végétation du bras inférieur.

L'*éventail carré* se commence à peu près de la même manière que la palmette double, c'est-à-dire en taillant un scion sur trois yeux, comme dans le cas précédent, celui du milieu destiné à être supprimé plus tard; seulement, les deux bourgeons latéraux qui en résultent doivent être immédiatement palissés sur un angle de 45 degrés, position qu'ils occuperont pendant toute leur existence.

Chaque aile sera taillée chaque année à 0,40 centimètres sur deux yeux, dont le supérieur sera destiné à continuer la branche, et dont l'inférieur donnera naissance à une bifurcation inférieure, qui sera palissée horizontalement. Il faudra, de même que dans les palmettes, ne prendre un étage supérieur que quand le précédent montrera une vigueur suffisante, au risque de mettre une ou deux années de plus à la formation de l'arbre. Jusqu'alors, l'intérieur est resté vide, et représente à peu près la forme d'un V, et ce n'est qu'après avoir obtenu toutes les ramifications inférieures que l'on songera à le remplir; on y arrivera en laissant échapper une branche sur les dessus, au-dessous de chaque branche inférieure, mais jamais au-dessus. Cette forme, qui est plus usitée dans le Pêcher que pour le Poirier et le Pommier, offre d'ailleurs l'inconvénient de branches supérieures verticales qui demandent, pour être maintenues dans une vigueur moyenne, de grands efforts de la part du jardinier; mais comme elle a d'ailleurs l'avantage de couvrir le mur avec plus de promptitude que la palmette, nous ne conseillerons pas de la rejeter, nous contentant de faire observer que l'on peut remédier à son défaut capital en inclinant l'une vers l'autre les branches supérieures et en les palissant dans cette position oblique; quand elles se rejoindraient, on les grefferait l'une sur l'autre par approche.

Pour obtenir le *candélabre*, les deux branches mères de la palmette double étant obtenues, on continue à les maintenir horizontales, avec cet avantage que, cette position favorisant plus que toute autre l'évolution des yeux, il n'y a presque pas besoin de tailler leur prolongement annuel; quand ces branches sont arrivées au bout de la place que l'on destine à l'arbre, on les relève verticalement; quand elles sont à peu près arrivées sous le chaperon, alors seulement on s'occupe de garnir l'intérieur de ce carré, qui jusqu'alors est resté vide. On y arrive généralement en laissant, tous les 0,30 centimètres, échapper des branches que l'on palisse verticalement; si l'on a affaire à des pommiers ou à des poiriers de variétés peu vigoureuses, cela n'offre que peu d'inconvénients, surtout si l'on a soin de tailler en général assez court ces branches verticales, afin de ne pas les laisser s'emporter, et de concentrer constamment la sève dans les branches-mères; mais cet inconvénient augmente beaucoup dans les poiriers vigoureux, et c'est alors qu'il convient de préférer, comme nous l'avons déjà dit, la forme en *candélabre à branches croisées*; pour cette forme, on prend les branches supérieures à 0,40 centimètres l'une de l'autre, et on les incline l'une vers l'autre sur un angle de 45 degrés.

Les *cordons obliques* ou *horizontaux* sont si généralement connus aujourd'hui, et l'établissement en est si simple, que nous n'avons pas grand'chose à en dire; nous nous contenterons de donner à leur sujet quelques observations de détail, qui parfois sont négligées ou mal connues. Un des avantages des cordons obliques consiste en ce que l'on peut greffer les arbres l'un sur l'autre, ce qui fait que, quand la moitié d'entre eux viendrait à périr, le reste suffirait encore à alimenter l'ensemble de toute cette végétation; mais tous les moyens ne sont pas également

bons pour obtenir ce résultat; ainsi, il faut avoir soin de prendre *au-dessous*, et non *au-dessus*, la branche que l'on laisse allonger pour la greffer en approche sur l'arbre voisin; c'est toujours en vertu de ce principe que la sève tend à monter, et que, par conséquent, les branches prises dessus dans les branches inclinées tendent toujours à affamer celles-ci. Quand on a à garnir un mur très élevé, un pignon, par exemple, on peut les laisser filer en *cordons verticaux*, en ayant soin de faire toujours grande attention à ce que les bas ne se dégarnissent pas, ou, ce qui est mieux, en *cordons sinueux* que l'on fait serpenter sur le mur. Une forme peu utilisée, et qui nous paraît meilleure encore, surtout sur des murs de jardin, c'est le *cordon oblique double croisé*; pour l'obtenir, chaque arbre est taillé sur deux yeux latéraux opposés, qui sont palissés, à droite et à gauche, sur un angle de 45 degrés, comme quand on commence un éventail carré; les branches ainsi obtenues se croisent l'une sur l'autre et dessinent des losanges dont l'effet général est très gracieux. Les *cordons horizontaux* doivent être plantés à 1 mètre 20 c. au moins l'un de l'autre, et de manière à ne former qu'un seul cordon; quand les arbres sont parvenus à se joindre, on greffe en approche l'extrémité de l'un sur le coude du précédent, et, si la végétation est assez vigoureuse, on fait revenir le bourgeon greffé sur lui-même, en sens inverse, pour former un second étage de cordon; il est inutile d'ajouter que l'on peut ainsi superposer autant d'étages que la force de la végétation le permet, et que de cette manière toute la vigueur des arbres est utilisée sans que l'on puisse s'en trouver embarrassé.

La *palmette à branches alternes* est tout simplement un cordon horizontal; quand il est arrivé à peu près à la longueur que l'on veut lui laisser prendre, on favorise la naissance d'un gourmand à peu près à 0,20 centimètres au-delà du coude, afin d'en former un second cordon que l'on dirige dans le sens inverse du premier, c'est-à-dire à gauche si le premier est incliné à droite; un troisième cordon sera obtenu de la même manière sur le second, et ainsi de suite jusqu'à ce que le mur soit garni. Quelquefois, on procède d'une manière à peu près analogue sur un arbre que l'on a d'abord palissé horizontalement sur deux bras opposés, commencés comme pour faire un candélabre; alors, on laisse échapper un gourmand sur chacun des deux bras, et on les recourbe tous deux en sens inverse, en les faisant se croiser, pour obtenir le deuxième étage de la palmette; le troisième et les suivants s'obtiennent de la même manière; c'est ce que l'on appelle la palmette à branches croisées. Ces deux formes peuvent amener de bons résultats, parce qu'elles permettent de supprimer le canal direct de la sève, qui est l'écueil le plus dangereux dans la formation de la charpente des arbres; mais elles ont besoin d'être menées avec la plus grande circonspection, à cause de la tendance que les gourmands obtenus sur des dessus de branche ont à affamer leur mère.

La *pyramide*, perfectionnement de l'ancienne quenouille, est une forme très en vogue, mais qui, selon nous, est très inférieure aux contre-espaliers pour l'abondance de la fructification. Au surplus, l'établissement en offre d'assez grandes difficultés, et il est assez rare de trouver des pyramides bien conduites; la difficulté

la plus sérieuse consiste, — comme dans toutes les formes où existe un tronc central par où passe la sève, pour être distribuée dans les branches secondaires, — à empêcher le haut de s'emporter et d'affamer les branches inférieures; aussi les pyramides, comme les palmettes simples, sont-elles presque toujours montées avec trop de précipitation, ainsi que le prouvent le grand nombre de celles que nous avons été obligé de restaurer, à l'aide de ravalements sévères, dans beaucoup de jardins où nous avons été appelés à donner nos leçons. La flèche de la pyramide doit toujours être surveillée pendant la végétation, et pincée, même à plusieurs reprises, si elle menace de s'emporter au détriment des membres inférieurs. Elle doit tous les ans être taillée au plus à 0,50 centimètres, afin de former un étage de branches secondaires au nombre de quatre ou cinq, tournant en vis autour du tronc, et verticalement espacées d'au moins 0,25 centimètres. Quand la pyramide est taillée, un cordeau, attaché au sommet de la flèche et à l'extrémité du bras le plus inférieur, doit tracer une ligne à laquelle s'arrêteront successivement les membres intermédiaires, et la largeur totale de sa base doit être égale au moins aux deux-tiers de sa hauteur. Quand la flèche semble devoir prédominer, il vaut mieux retarder d'un an l'établissement d'un étage, et la ravalier sur un des yeux de sa base pour fortifier la partie inférieure; la flèche se taille sur un œil toujours opposé à celui de la taille de l'année précédente, afin de maintenir la verticalité de la tige centrale; les bras se taillent sur un œil en dessous, sauf dans les espèces dont le bois flexueux retombe toujours, et sur l'un ou l'autre côté, suivant que l'on veut les rapprocher ou les éloigner d'un bras voisin, pour mieux aérer le centre. Avec quelque soin que l'on taille une pyramide, avec l'attention de ne pas obstruer l'intérieur, à mesure qu'elle prend de la force, l'air et la lumière ont de plus en plus de difficulté à y pénétrer, et on peut dire qu'en général, la périphérie seule de la pyramide porte des fruits. Pour obvier à cet inconvénient, des jardiniers soigneux palissent les bras latéraux de leurs pyramides sur des fils de fer, au nombre de quatre ou cinq, attachés par un bout à un fort tuteur planté au pied de l'arbre, et par l'autre à de petits piquets enfoncés en terre à une distance que l'on agrandit au fur et à mesure que l'arbre prend de l'accroissement. C'est ce que l'on appelle la *pyramide à ailes*; sa fructification est plus abondante et plus assurée; mais en somme il faut bien se convaincre d'une chose, c'est que des contre-espaliers sont plus productifs et ne nécessitent pas le maniement de grandes échelles à la moindre opération de taille, soit en sec, soit en vert.

Le *fuseau* est un cordon vertical, isolé et en plein vent; une tige ne portant pas de branches secondaires, mais seulement des branches à fruit du haut en bas. Avantageux dans les petits jardins, où l'air manque souvent, et où li permet d'avoir un plus grand nombre de variétés dans un petit espace, il est d'une simplicité extrême d'établissement.

TABLE

Procès-verbal de la séance du 5 Avril 1868	81
Membres admis dans la séance du 5 Avril	85
Section de Pont-Sainte-Maxence. — Séance d'inauguration du 29 Mars 1868	86
Section de Nanteuil-le-Haudouin. — Séance du 8 Mars 1868.	90
Section de Crépy-en-Valois. — Séance du 15 Mars 1868	91
Cours d'arboriculture de M. Dubarle, jardinier-professeur.	92

Ordre du jour de la séance du 3 Mai 1868.

- A 1 heure, réunion dans les Comités. — Examen des objets déposés sur le bureau.
- A 2 heures, réunion générale.
- Lecture du procès-verbal de la séance du 5 Avril.
- Admission de membres nouveaux.
- Dépouillement de la correspondance.
- Communication de la Commission de l'Exposition.
- Rapports des Comités sur les objets présentés.
- Propositions et communications.
-
-

A 10 heures du matin, avant la séance, leçon d'arboriculture dans le jardin de la Société.

Leçons d'Horticulture.

AVRIL 1868.

Jeudi 30 : Leçon à Fleurines, chez M. Melloye, à 9 h. du matin. — Séance à Pont, à 2 h. de l'après-midi. — Leçon après la séance.

MAI 1868.

Dimanche 5 : Leçon à Senlis, à 10 h. du matin, dans le jardin de la Société. — Séance à 1 h. de l'après-midi.

Jeudi 7 : Leçon à St-Gervais, chez M. le Curé, à 9 h. du matin. — Séance à Pont, à 2 h. de l'après-midi. — Leçon après la séance.

Dimanche 10 : Leçon à Silly-le-Long, à 9 h. du matin. — Séance à Nanteuil, à 2 h. — Leçon après la séance.

Jeudi 14 : Leçon à Senlis, à 2 heures de l'après-midi, dans le jardin de la Société.

Dimanche 17 : Leçon à Rully, à 9 h. du matin. — Séance à Crépy, à 2 h. de l'après-midi. — Leçon après la séance.

Dimanche 24 : Leçon à Nogent-les-Vierges, à 9 h. du matin. — Séance à Creil, à 2 h. — Leçon après la séance.

Jeudi 28 : Leçon à Pontarmé, à 9 h. du matin, chez M. Ernest Dupuis. — Leçon à Plailly, à 2 h.

JUIN 1868.

Lundi 1^{er} : Leçon à St-Maximin, à 9 h. du matin, chez M. Boulon. — Leçon à Gouvieux, à 2 h.

La Commission des Visites rappelle à MM. les Sociétaires que le dernier délai pour les *demandes de visite de jardins* expirera le jour de la séance du 3 Mai prochain.

Plusieurs membres nouveaux ayant manifesté le désir de se procurer les Bulletins composant le premier volume des publications de la Société, le Comité consultatif a décidé que, les Bulletins de 1867 disponibles étant au nombre de 50, ceux de 1866 seraient réimprimés quand 50 demandes de la collection complète auraient été adressées à M. Bruet, secrétaire, à Senlis. — Les 50 premiers membres inscrits obtiendront ce premier volume au prix de 5 francs.